



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 242 - Juin 2024

Edito

Extraits du discours de Monsieur le Maire lors de la commémoration du 8 mai 1945

... /... Comme chaque année, nous tenons à rendre hommage aux combattants héroïques, aux victimes de ces terribles années de guerre, à toutes celles et ceux qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour que nous recouvrions notre liberté. Car, naissant des profondeurs de la France, la résistance des anonymes, ces hommes et ces femmes ordinaires qui ont fait des choses extraordinaires, cette armée de l'ombre a grandi dans le pays : passeurs de frontières, ou de la ligne de démarcation toute proche, saboteurs de chemins de fer, sauveurs de Juifs, ces «Justes», combattants du Vercors et du Plateau des Glières sacrifiés, dont le Président de la République a rendu un vibrant hommage pour les 80 ans de la chute de ce maquis si symbolique et bien d'autres... Mais ils ne furent pas si nombreux que cela !

Le 21 février 2024, 80 ans après son exécution, Missak Manouchian est entré au Panthéon, accompagné de son épouse Mélinée. Ce résistant, orphelin du génocide des Arméniens, a dirigé le réseau des Francs-Tireurs et Partisans - Main d'Œuvre Immigrée (les fameux FTP-MOI) qui menaient la lutte armée dans la capitale. Pourchassés par la Gestapo et la Police Vichyste, son réseau décapité, il est arrêté et torturé en novembre 43. À l'issue du procès dit de l'Affiche rouge, il est fusillé au Mont-Valérien le 21 février 1944 ... /...

L'année 2024 marque aussi le 80^{ème} anniversaire du Débarquement, celui de Normandie bien sûr, mais également du Débarquement de Provence ... /... Ces deux événements historiques ont marqué le début de la libération de l'Europe occupée par les forces nazies pendant la Seconde Guerre mondiale.

Parmi tous ceux qui nous ont libérés, beaucoup d'étrangers, ou beaucoup de Français d'origine étrangère, comme Missak Manouchian. Beaucoup venus d'Afrique, de la France coloniale, beaucoup venus aussi du Pacifique ou du monde entier.

... /... Commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, comme nous le faisons aujourd'hui, c'est se souvenir ... /... que face aux atrocités commises, il fallut inventer un droit nouveau pour juger les barbares nazis, ainsi que leurs complices. Nous espérions à l'époque que la justice suffirait pour éradiquer définitivement le mal et punir les responsables. L'histoire nous a appris depuis, que toute leçon demeure relative, puisqu'il existe encore aujourd'hui des individus qui osent nier la Shoah ou qui trouvent, en maquillant la vérité, des circonstances atténuantes aux bourreaux ... /... Et il nous faut nous battre sans cesse pour rétablir la vérité historique...

Que je doive ici, solennellement, rappeler cette évidence, montre à quel point notre société va mal. Qu'une partie de plus en plus importante de nos concitoyens puisse ainsi croire ces démagogues, mais aussi que le nombre d'actes antisémites explose en France le démontre si besoin est.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, nous pouvions penser n'avoir jamais à revivre en Europe et dans le monde de tels massacres. Et pourtant, la guerre est de nouveau de retour alors que nous la pensions improbable. L'actualité au Moyen-Orient, en Ukraine au sein même de l'Europe et dans d'autres régions du monde rappelle que la paix et la stabilité des États sont fragiles, remises en cause par certains d'entre eux et par divers mouvements terroristes s'affranchissant de toute morale et de toute éthique...

Enfin, aujourd'hui, comment qualifier les crimes perpétrés contre les civils par l'armée russe en Ukraine ou l'armée Israélienne à Gaza ?

Lorsque l'on bombarde des hôpitaux, des théâtres, des écoles, des gares où se rassemblent des êtres humains, on commet des crimes de guerre. Si ces bombardements sont effectués avec l'objectif de tuer un maximum d'hommes, de femmes et d'enfants parce qu'ils sont Ukrainiens ou Gazaouis, alors il s'agit d'un crime contre l'humanité. Les preuves s'accumulent. Nul doute qu'au bout du compte, elles seront suffisantes pour faire condamner leurs auteurs.

Commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est se souvenir que toutes les guerres s'accompagnent de leur cortège d'horreurs et de crimes en tout genre, et lorsqu'elles s'achèvent la paix ne peut jamais être considérée comme définitive.

Les bâtisseurs de l'Europe avaient un rêve : rapprocher les Hommes et les peuples afin d'enraciner durablement la paix sur notre continent.

Alors ne renonçons pas. La démocratie, notre République, sont le bien le plus précieux que nous ayons pour vivre ensemble. Il est plus que jamais nécessaire, devant ce monument aux morts, de s'en convaincre.

Vive la République !
Vive la France !

Christian DAIRE





Inscriptions Rentrée Scolaire 2024-2025

Vous devez rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés **au plus tard le 31 décembre 2021**.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors établie et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2^{ème} période 2024

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse **14 et 28 juin 2024**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Nous adressons nos félicitations à :

Lény NICOLAS et Logane LAFLEUR qui se sont unis le 27 avril,
Adélaïde TÉLÉMAQUE et Kevin NAVARRI le 4 mai et
Laure ROMAGNOSI et Yannick DECOMBES le 10 mai.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulouse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Du 15 juin au 15 septembre : du lundi au vendredi : 8h à 15h. Le samedi : 8h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulouse.fr



Météo Feux de forêt

LE
GOUVERNEMENT
France
République
Française

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AVONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots dans
un cendrier (et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture)



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un
extincteur à portée
de main



Stockier les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en appelant
le 112, le 18 ou le 114
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
La voiture n'est pas un
endroit sûr car facilement
inflammable



Rester informé de
la situation et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

AVONS LES
BONS RÉFLEXES
FeuxForêt.gouv.fr

Nuisances Sonores

Un arrêté préfectoral (dont la dernière mise à jour date du 22 avril 2016) fixe les règles en termes de bruit.

Travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, ponceuse, etc.).

Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Les aboiements intempestifs :

«Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.»

Si l'aboiement du chien peut effectivement être qualifié de trouble anormal du voisinage, les forces de l'ordre établiront sur place un procès-verbal et une mise en demeure, tous deux adressés au propriétaire du chien.

Le propriétaire du chien risque une amende pouvant atteindre les 450 euros ainsi que la confiscation de son chien.

A titre personnel, vous pouvez aussi saisir le tribunal civil.

Cette réglementation s'applique 24h sur 24h.

Élections Européennes 9 mai 2024

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h pour les élections européennes.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R.60 du Code Électoral, la présentation d'une pièce d'identité est **obligatoire** (CNI, passeport, permis de conduire, Carte Vitale avec photo...) : **les personnes qui n'en seront pas munies ne seront pas admises à prendre part au scrutin.**

Pour les électeurs qui souhaitent donner une procuration, l'État a mis en place un site dédié «maprocuration.gouv.fr». Vous pourrez y pré remplir votre procuration. Il vous suffira ensuite d'aller la faire valider à la Gendarmerie ou en ligne avec France Identité.

Attention : n'attendez pas la dernière minute. En effet, même si dans les textes il n'existe pas de date limite pour le dépôt des procurations, il importe de préciser que toute procuration qui ne serait pas parvenue en mairie avant l'ouverture des bureaux de vote sera considérée comme nulle. Votre mandataire ne sera donc pas autorisé à voter pour vous.

Élections Européennes 9 juin 2024 : Participez à la vie citoyenne de votre commune.

Les électeurs souhaitant exercer la fonction de scrutateur et ainsi participer au dépouillement des bulletins de vote, sont invités à se signaler dès à présent auprès de la mairie au 05 56 63 48 39.



COMMENT S'ORGANISE LE DÉPOUILLEMENT ?



Moustique Tigre

LE MOUSTIQUE TIGRE



1. Le reconnaître



Silencieux et diurne,
il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure
moins de 0,5 centimètre !



Il est rayé blanc et noir

2. Prévenir sa prolifération



Détruire les lieux de ponte : vider puis
retourner seaux, coupelles, vases...



Éliminer les lieux de repos du
moustique en entretenant son jardin



Favoriser le développement de ses
prédateurs : hirondelles, libellules...

3. S'en protéger



Porter des vêtements longs,
amples et clairs



Utiliser des répulsifs cutanés en suivant
les précautions d'emploi indiquées



Utiliser des moustiquaires



Résumé du Conseil Municipal

*En ouverture de la séance du conseil municipal, M. le Maire témoigne de sa grande émotion et de son désarroi.
De très nombreux témoignages de Toulonnais, du Président du Département.
Le personnel a pu bénéficier d'un support psychologique.
Une minute de silence.*

Décisions à prendre

1) Mise en œuvre de la protection juridictionnelle

M. Frédéric VERGNAUD, agent communal, est intervenu jeudi 25 avril dernier, sur son temps de travail, au domicile de Mme Michèle ROY afin de porter secours à son collègue, M. Christophe ROY, victime de coups de fusils tirés par M. Philippe LAFARGUE, son voisin. Ce dernier a alors pris pour cible M. VERGNAUD, tirant à plusieurs reprises dans sa direction pour l'empêcher d'intervenir sur le corps de M. ROY, heureusement sans le toucher, mais retardant les gestes de premiers secours qu'il alla lui prodiguer.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation légale pour la commune de protéger ses agents, notamment victime d'attaques sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée, et de prendre toutes les mesures utiles et adaptées. Cette protection statutaire est appelée «protection fonctionnelle», elle désigne les mesures de protection et d'assistance dues par l'administration à son agent.

Depuis la circulaire du 2 novembre 2020 visant à renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions, la décision d'octroi ou de refus de la protection fonctionnelle d'un agent relève de la compétence exclusive du maire et non de l'organe délibérant.

Dès réception formalisée de la demande de M. Frédéric VERGNAUD (ce dernier se rapprochant actuellement d'un avocat) et au vu de la gravité des circonstances, M. le Maire indique qu'il accordera la protection fonctionnelle à cet agent.

2) Convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales en agglomération traversant la commune de Toulouse

Le Conseil Départemental propose de préciser et de contractualiser les attributions d'entretien et de gestion des équipements publics et des dépendances publiques des routes départementales situées en agglomération sur le territoire communal.

En effet, M. le Maire précise que les charges relatives à l'entretien du domaine public routier départemental situé en

agglomération sont partagées entre les Communes et le Département.

Le Département agit au titre de la gestion de son domaine public routier, tandis que le Maire intervient sur ces routes en vertu de l'exercice de ses pouvoirs de police municipale et de police de la circulation. En outre, le Maire est chargé d'assurer la coordination des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies publiques à l'intérieur des agglomérations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention.

3) Classement du chemin rural n°8 de «Chay neuf» en voie communale

M. le Maire rappelle aux élus les travaux engagés actuellement par la commune en vue de la rénovation importante de la voirie du quartier de «Chay Neuf». À ce jour, cette voie est inscrite au tableau de classement des chemins ruraux (CR) de la commune de TOULENNE sous le n°8, sous l'appellation «du chay neuf» et portant désignation du point d'origine et du point d'extrémité «commence à la voie communale (VC) n°4 «Route du Château de Malle» et se termine au CR de Fargues», pour une longueur de 80 m et une largeur moyenne de 3 m.

En matière de financements publics, le classement en voirie communale a en revanche une incidence sur la dotation de solidarité rurale (DSR), seule composante de la dotation générale de fonctionnement (DGF) des communes pour laquelle le critère de longueur de voirie intervient à des fins de répartition.

M. le Maire propose que le CR n°8 soit classé parmi les voies communales, sous le n°43, s'agissant d'une route déjà existante et compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie, elle se trouve dispensée d'enquête publique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Recrutement d'un nouvel agent en parcours emploi compétence

M. le Maire rappelle aux élus la fin au 6 mai dernier du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour exercer les fonctions d'agent de service à l'école G. Brassens de TOULENNE, à temps non complet (20/35^{ème}), chargée de l'entretien

des locaux, du service de restauration scolaire, de surveillance de cour sur la pause méridienne et lors de l'accueil périscolaire.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à procéder au recrutement, dès le 1^{er} juillet prochain (ou au plus tard le 1^{er} septembre), d'un nouvel agent sur un nouveau contrat aidé inclus dans un Parcours Emploi Compétences (PEC) avec Pôle Emploi, dans des conditions de travail similaire (CDD 12 mois / quotité 20/35^{ème}).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5) Participation aux frais de fonctionnement de l'école de TOULENNE pour les enfants scolarisés en classe ULIS

M. le Maire rappelle que l'école G. Brassens de TOULENNE accueille une classe spécialisée (ULIS) depuis la rentrée scolaire 2022.

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, une commune accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (classes ULIS) peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés. Cette dépense doit être prise en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle, ainsi qu'à la commune d'accueil obligée de l'accueillir.

Pour l'année 2023/2024, M. le Maire propose de fixer le montant de la participation demandée pour les enfants scolarisés en ULIS à 1 210 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des ateliers municipaux

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la nécessité de recourir à un architecte chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre afin de procéder à l'aménagement des ateliers municipaux dans les locaux de l'ancien garage Messines, sis au 80 avenue du 8 mai 1945 / 9 rue de Vincennes, ainsi qu'à la création d'un garage pour les véhicules communaux.

Le maître d'œuvre se verra confier le diagnostic, le relevé de l'existant, les études d'esquisse ainsi que les éléments



municipal du 17 mai 2024

...i, partagés avec l'ensemble des personnels communaux et les élus, pour le décès tragique de Christophe ROY. ...t, des élus sud-girondins entre autres ont apporté leur chaleureux soutien. ...psychologique de la part du Centre de Gestion. ...ence est observée.

des phases techniques d'exécution, soit AVP (Étude avant-projet), PRO (établissement du projet, métré et quantitatif), ACT (Assistance contrats de travaux), DET (direction de l'exécution des travaux) et ADR (assistance aux opérations de réception).

Le montant estimatif provisoire de ces travaux est le suivant :

- Aménagement des ateliers municipaux dans le bâtiment existant : 300.000,00 € HT

- Création d'un garage pour les véhicules communaux : 125.000,00 € HT

- Aménagement des abords, voirie, réseaux : 75.000,00 € HT

M. le Maire informe des contacts pris

à cette fin avec M. Christian PRADAL, architecte DPLG, et propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre proposée par ses soins, sur la base d'un taux de rémunération de 8 %, soit 40.000,00 € HT (48.000,00 € TTC).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Appel à projets « Mobilités douces » de la CdC du Sud Gironde

La communauté de communes souhaite venir en appui de ses communes membres pour la mise en œuvre de projets qui favorisent le développement des mobilités douces (vélo, marche) sur le territoire.

La nature de l'aide de la CdC sera une aide financière et un appui technique.

Les projets, qui devront être mis en œuvre d'ici le 31 décembre 2026, seront étudiés par le Bureau de la CdC, puis soumis à l'avis de la conférence des maires avant d'être inscrits pour décision à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Proposition de la commune de TOULENNE :

Frais de signalisation de cheminements cyclables sur la RD116E3 Rue des Pins Francs (TR1 et TR2) = 6.275,47 € HT

Frais de création d'un chemin piéton au droit de la RD116E2 Rue des Videaux (entre le Chemin des Menjots et la RD116 Route de Landiras) = 11.961,00 € HT

Aménagement des abords de l'école l'Allée des Peupliers = 348.500 € HT

3) Rapport d'activité 2023 de l'ADIL sur la commune de TOULENNE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 33) a pour vocation d'informer gratuitement la population, les professionnels du territoire et les collectivités locales, sur toute question touchant au logement et à l'habitat afin de les aider à mieux connaître leurs droits et leurs devoirs, le droit applicable à ce domaine étant complexe et méconnu.

M. le Maire rappelle que l'ADIL33 développe son action notamment à TOULENNE (le vendredi matin, tous les 15 jours à la salle des associations n°1) par convention adoptée en 2022, la Commune de Toulenn attribuant une subvention

0,14 € par habitant, soit 390 € environ.

En 2023, 19 393 consultations de leur service ont été réalisées au niveau du département, sur diverses thématiques comme les rapports locatifs (64,5 %), la rénovation énergétique (6,5%), l'acquisition / vente (5,9 %), le mal logement (5,7 %), les impayés / expulsions (5%), la copropriété (3 %), le droit notarial, etc., dont le tiers par des habitants demeurant hors métropole.

71 consultations ont été tenues en 2023 à Toulenn (dont 36 identifiées à destination des habitants de Toulenn), soit presque autant qu'à Saint-André de Cubzac, Lesparre-Médoc, La-Teste-de-Buch, Blaye.

Le rapport précise que sur les 1 330 logements dénombrés à Toulenn en 2020, 1242 sont des résidences principales, 17 sont des résidences secondaires et 70 des logements vacants. 46,10 % des résidences principales datent d'avant 1990.

54 % des toulennais(es) sont propriétaires de leurs logements et 46% en sont locataires.

Questions diverses

M. le Maire énonce la liste des jurés tirés au sort le 20 avril. Il informe de la demande de l'ASL du lotissement Gaubert de rétrocession de la voirie et espaces verts. Ce sera fait prochainement.

Jacques CATTANEO explique la problématique du chemin des Graves (passage des tracteurs du château de Malle). Il est nécessaire de rencontrer les nouveaux propriétaires afin d'en maîtriser l'entretien.

Danièle SOUPERBAT demande quand le fauchage va-t-il être fait sur la RD1113 ? C'est un fauchage seulement de sécurité

(le long de la voie). Le riverain peut éventuellement contacter le Département pour une demande exceptionnelle.

Jacques FAVIER informe que les communes n'auront plus à rémunérer les AESH qui accompagnent les enfants en situation de handicap pour les heures de présence sur la pause méridienne. Dès la rentrée prochaine, l'État reprenant cette rémunération à sa charge (cela représente environ 10 000 €).

Sébastien BLANCHELAND informe que le Stade Langonnais déambulera dans le centre de Langon le lendemain pour fêter

son titre national.

Wilfrid FUMEY demande des précisions sur un droit de passage fermé abusivement : que peut faire la commune ? Rien, c'est du droit privé.

Prochains conseils :

Vendredi 14 juin et

Mardi 23 juillet à 18 h 30



ADAV

Le Centre Social ADAV33
Fête la **MUSIQUE**
à **TOULENNE** !

21 JUIN 2024
17H30 À 22H

GRATUIT
OUVERT
À TOUS

Chorale de Chants Basques
Raw Noizy Punk Rock **DsoErdre**
et les danseuses Savillanes
Musique latine
Punk/Rock

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

3 RUE DE L'ÉGLISE 33210 TOULENNE
RENSEIGNEMENTS : 05.56.76.26.30
CENTRESOCIALSUDGIRONDE@ADAV-33.FR

ADAV et ATPH

L'ATPH et l'ADAV33
vous invitent à...

**La fête de
La Saint-Jean**

LUNDI 24 JUIN À 19H
SUR LES BORDS DE GARONNE À TOULENNE

Animations musicales :
EN CONCERT
OFF Jazz Trio
Arthur en Solo

Buvette et restauration

Contact :
07.88.73.45.97

ATPH

LE VITRAIL DU SACRÉ-CŒUR RÉNOVÉ

L'Association Toulennaise Patrimoine Histoire, fidèle à sa mission de sauvegarder le patrimoine local, vient d'effectuer la restauration du vitrail du Sacré-Cœur acheté par le Conseil de Fabrique en 1868. Déposé le 1er février 2024 par les artisans verriers de l'atelier Bernard Fournier de Villenave d'Ornon, le vitrail a subi une mise en beauté des plus réussies et a retrouvé son emplacement côté sud de l'église Saint Saturnin, le 6 mai dernier, en lien direct avec la chapelle qui lui est consacrée. Une action prise en charge par l'association avec l'appui du financement du Conseil Départemental.

C'est la septième tranche des travaux de restauration réalisés par A.T.P.H. depuis sa naissance en 2010. Le MAÎTRE-AUTEL et le CHŒUR sont les prochaines et dernières parties à sortir de l'ombre et à rénover. Elles nécessiteront un regain de générosité de tous ceux qui ont un attachement particulier au patrimoine local.

SOIRÉE SWING à Toulennaise avec le BBDG QUARTET

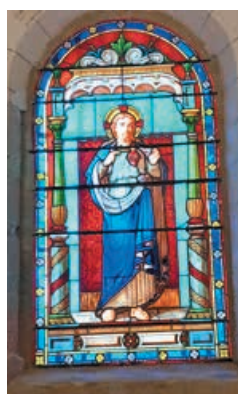
Voici plus de vingt ans qu'il régalait les mélomanes sud-girondins avec les grands standards du jazz manouche. La venue en concert le SAMEDI 8 JUIN, à 20h30, en l'église Saint SATURNIN, du BBDG QUARTET de Saint Macaire dirigé par Jacky GRATECAP, ne peut que réjouir tous les amoureux de cet ensemble. En compagnie de Django REINHART dont les mélodies toujours entre fête et nostalgie emportent, chose rare, l'adhésion de toutes les générations grâce à leur modernité, le BBDG QUARTET prolongera le voyage dans les forties et les fifties avec Paul MISRAKI, Henri SALVADOR et les autres...

Pour cela, nos quatre mousquetaires, Michel DEDIEU, David BLASQUEZ, Jacky GRATECAP et Jonathan HÉDELIN ont invité la rayonnante Marie-Anne MAZEAU dont la voix nous avait enchantés dans ces mêmes lieux voici bientôt deux ans.

À très bientôt pour un beau moment de musique à partager !

Entrée générale : 12 € Gratuité pour les moins de 14 ans.

Réservations préférables au 06 73 28 01 74 ou au 06 88 73 45 97



TOULENNE

B.B.D.G and friends
Marie-Anne Mazeau



Samedi 8 juin 2024
À 20h30

ÉGLISE ST-SATURNIN

Réservations recommandées :
06 73 28 01 74/
atph-toulennaise@gmail.com



PÉTANQUE LOISIR TOULENNE



Après notre challenge annuel du 27 avril tronqué pour cause de météo, nous avons organisé notre sortie annuelle le 24 mai.

Cette année nous avons été accueillis par les archers des ducs d'Epéron à Cadillac pour une après-midi initiation au tir à l'arc.

M. Thierry LEAL, président du club et son épouse nous ont reçus sur leur pas de tir aux abords du terrain de rugby.

Après une partie théorique, nous avons enfin pu décocher nos premières flèches. Même si enfant, beaucoup d'entre nous s'étaient fabriqués des arcs, nous nous sommes vite rendu compte que cet exercice était beaucoup plus compliqué qu'on ne le croyait.

Pour les compétiteurs que nous sommes, le Président du club nous a organisé un petit concours.

Tout le monde s'est pris au jeu et c'est dans une ambiance joyeuse que nous nous sommes affrontés dans une autre pratique que la pétanque.

En fin de soirée, nous avons pris un verre de l'amitié suivi d'un repas barbecue dans le club house du club de rugby aimablement mis à notre disposition pour l'occasion.

Tout le monde étant ravis de cette journée, nous envisageons de recevoir les archers sur notre terrain pour disputer quelques parties dans notre discipline «la pétanque».

Le 22 juin, nous nous retrouverons encore. Cette fois-ci ce sera pour tenir la buvette pour la fête de la musique de Toulennaise.

Quelques jours plus tard, le 28 juin, nous organisons notre première semi-nocturne sur notre terrain. Un repas de type auberge espagnole sera pris sur place.

Si comme nous vous aimez la pétanque en loisir, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous sommes sur le terrain dans le bois communal tous les mardis et vendredis après-midi.





Thalie

Le théâtre : Le meilleur moyen pour sortir de son quotidien !

Entrer dans un nouveau monde et apprendre à jouer est le meilleur passe-temps pour toute personne qui souhaite travailler son corps, sa voix, son imaginaire, sa créativité en passant un bon moment dans un groupe avec des personnes qui partagent la même passion.

Les ateliers de théâtre s'adressent à toute personne ressentant l'envie de faire des pas sur la scène. Le travail en atelier améliore la confiance en soi et permet à l'élève de mieux s'exprimer, sur scène et dans la vie. Il apprend à construire une scène, à improviser, à placer sa voix, à donner, à être généreux, à mesurer ses actes, à creuser et rechercher, à revoir chaque moment. Bien évidemment, cela l'aide dans sa vie s'il arrive à appliquer ces acquis dans la vie en général. Il découvre des auteurs et des pièces de théâtre et exerce sa mémoire en apprenant ses textes. Le but initial n'est pas toujours de devenir comédien, mais souvent simplement de s'amuser ou de travailler sur ses blocages personnels. À très bientôt !

2024 TOULONNE
VENDREDI 14 JUIN
SAMEDI 15 JUIN
Les « Minis Thalie »
dans « Thalie »
« Police Criminelle »
CRIME SCENE (ou presque)
CRIME SCENE DO NOT CROSS
20 H Espace Culturel
Entrée au Chapeau
Réservations conseillées au
06.74.99.21.08

NOUVEAU
RENTREE 2024/2025
ATELIER THÉÂTRE ADULTES
« Les Maxis Thalie »
Le Jeudi soir
de 19h45 à 21h15
(sauf vacances scolaires)
LE CORPS
LE LANGAGE
LE PLAISIR
PARTAGER
IMAGINATION
ÉMOTIONS
Renseignements : 06.73.74.56.63

JUDO

Le Judo Club Toulonnais a connu un mois de mars et avril très dynamique et fructueux, avec de nombreuses compétitions et événements marquants.

Le 17 mars, Nathan et Anthon ont brillamment représenté le club lors de la finale départementale Benjamins à Lormont, avec Anthon se classant 3^{ème}.

Le 23 mars, 10 judokas du club ont participé au Tournoi interclubs de Fargues Saint Hilaire, montrant une belle cohésion d'équipe.

Le 31 mars, 5 judokas du club ont pris part à l'animation départementale mini-poussins à Lormont et le 1er mai, le tournoi de Créon a été un véritable succès pour le club, avec 14 judokas représentant le club et de nombreux podiums, dont plusieurs premières places.

Le 4 mai, Anthon a vaillamment représenté son club lors du critérium Régional Nouvelle Aquitaine, confirmant sa qualification lors du tour précédent.

Le 5 mai, Léo et Paul-André ont obtenu les katas pour l'obtention de la ceinture noire, et marquant respectivement 10 et 20 points lors du test efficacité compétition dans la même journée. Vincent a également obtenu son kata pour l'obtention du 3^{ème} dan.

Enfin, un cours commun parents/enfants a été organisé le 5 avril, renforçant les liens et la convivialité au sein du club.

Félicitations à tous les membres du Judo Club Toulonnais pour ces belles performances et moments partagés !



«Tous les articles et photos destinés à la publication
 devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.

Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»



TOULENNE

Fête de la Musique

18h-23h



22 JUIN 2024

PLACE DE L'HORLOGE

Y'A PAS L'FEU ★ ZELECTRONS

SKF ★ KILLBILLY

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



RENSEIGNEMENTS : 06.31.52.66.53